

DOCUMENT
À CONSERVER

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR

LES RISQUES MAJEURS



Mise à jour le 10 Mai 2021

Chers Mondragonnais,

La commune de Mondragon s'est activement impliquée dans la prévention et la gestion des risques majeurs identifiés sur son territoire. Votre sécurité est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et moi-même.

Ce document, appelé DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs), vous informe des risques importants identifiés à ce jour sur la commune.

Notre commune peut être impactée par différents risques :

- Les inondations causées par le Rhône ou par le Lez
- Les feux de forêts
- Les mouvements de terrains
- Les risques sismiques (zone de sismicité très faible)
- Les risques technologiques industriels
- Le transport de matières dangereuses
- L'accident nucléaire
- Le risque pandémie

Ce livret a pour objectif de vous faire prendre connaissance de ces risques, des moyens de protection, de maîtrise et d'alerte existants, ainsi que de vous prévenir des bons réflexes à avoir lors d'un évènement hypothétique de crise.

En complément de ce document, nous avons élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), ayant pour objectif l'organisation des secours, ainsi que des moyens matériels dont nous disposons, au niveau communal.








Il vous appartient de découvrir ce document, en espérant que les moyens mis en place n'auront jamais à servir.

Bien à vous,

Le Maire,
Christian PEYRON



SOMMAIRE

	Risque Inondation	page 4 & 5
	Risque Feux de forêt	page 6 & 7
	Risque Sismique	page 8
	Risque Mouvement de terrain	page 9
	Risque transport de matières dangereuses	page 10
	Risque nucléaire	page 11
	Risque pandémie	page 12 & 13
	Liste des catastrophes naturelles	page 14
	Numéros & liens utiles	page 15
	Les niveaux de sécurité PREDICT	page 16
	Les moyens d'alerte	page 16
	Kit sécurité	page 16



Le risque *INONDATION*

La commune est concernée par 2 types de risque d'inondation :

- 1 – Inondation « Rhône » de plaine, par débordement
- 2 – Inondation « Lez » de crue torrentielle, par débordement

Localisation des zones concernées par le risque Inondation



Plan prévention des risques inondations du Rhône

Inondations « Rhône » :

Il s'agit notamment des secteurs comprenant les quartiers situés en plaine entre le canal et le Rhône.

Inondations « Lez » :

Il s'agit des quartiers suivants : les Près, les Rosières, les Plantades, le Gratoulet, les Jardins, les Hautparans, le village, le Gour du Bidon et le Malicamp.



Plan prévention des risques inondations du Lez

Consignes de Sécurité

AVANT



Téléchargez "myPredict" sur votre smartphone.



Disposez d'un poste de radio à piles (Radio France, France Info).



Informez-vous sur le risque (mairie, préfecture).

PENDANT



Évitez tout déplacement inutile.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



Ne téléphonez qu'en cas de besoin.



Sur demande des autorités, rejoignez un centre d'accueil.

À L'ANNONCE DE LA MONTÉE DES EAUX :



Protégez-vous et votre habitation.



Mettez-vous en sécurité dans un abri en dur, montez dans les étages. Ne descendez pas dans les sous-sols.



Coupez les alimentations en électricité et en gaz.

VOUS CIRCULEZ AU MOMENT DE L'ALERTE :



Ne circulez pas dans une zone inondée. Éloignez-vous des cours d'eau, berges et ponts.

APRÈS



Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique. Assurez-vous que l'eau du robinet est potable.



Faites l'inventaire des dégâts. Déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur.

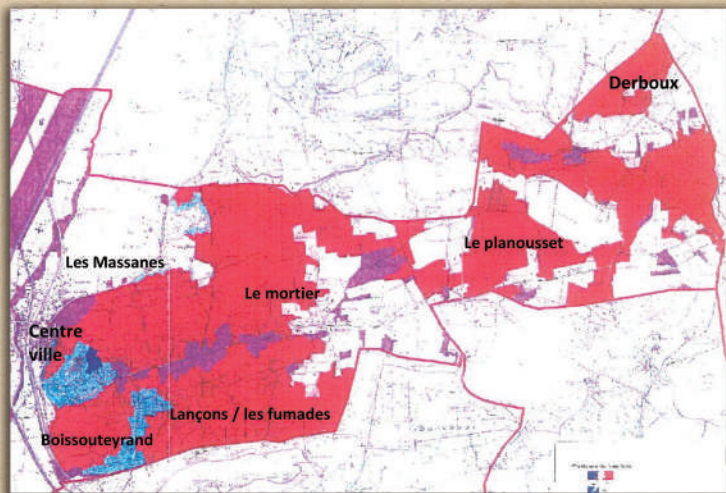


Aérez et désinfectez les pièces.

Le risque *FEU DE FORÊT*

Inscrit dans le Plan de prévention des risques feu de forêt « du Massif d'Uchaux », le territoire de la commune est découpé en 3 zones identifiées à risque mais pour lesquelles le niveau d'aléa varie.

- **Les zones rouges** correspondent aux secteurs soumis à un aléa feu de forêt moyen à très fort dans lesquels l'ampleur des phénomènes ne permet pas de défendre les unités foncières.
- **Les zones bleues** correspondent aux secteurs exposés à un aléa feu de forêt moyen à très fort, dans lesquels les moyens de défense permettent de limiter le risque.
- **Les zones blanches** correspondent aux secteurs où l'aléa feu de forêt est faible à nul et dans lesquels les prescriptions générales édictées par le code forestier et les textes qui en découlent permet d'assurer un niveau de sécurité satisfaisant.



Plan prévention des risques feux de forêt Massif d'Uchaux

Pour un feu de forêt le niveau d'aléa traduit l'importance et la puissance de son développement. Il dépend de facteurs liés à la végétation, à la topographie et à l'exposition au vent. Ce niveau dépend donc des caractéristiques physiques du terrain et est indépendant des équipements de défense contre l'incendie qui y figurent.

Consignes de Sécurité

AVANT



Débroussailliez autour des habitations et le long des voies d'accès pour garantir la plus grande sécurité de votre habitation. N'accolez pas à la maison des réserves de combustibles.



Prévoyez les moyens de lutte (points d'eau, motopompe pour piscine...).



Informez-vous sur le risque (mairie et préfecture).

SURPRIS PAR UN DEPART DE FEU :



Informez les sapeurs-pompiers le plus vite et le plus précisément possible (18 et 112).



Dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation ; arrosez les abords.



Fermez les volets, portes et fenêtres ; calfeutrez-les avec des linges mouillés.



Fermez les vannes de gaz et produits inflammables.



Ne vous approchez pas d'un feu de forêt ; ne sortez pas sans ordre des autorités. Dans la nature, éloignez-vous dos au vent en vous dirigeant sur les côtés du front de feu.



Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.



Évitez d'utiliser votre véhicule.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils y sont en sécurité.

Écoutez la radio (France Info, France Bleu).

APRÈS



Faites l'inventaire des dégâts.

Déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur.

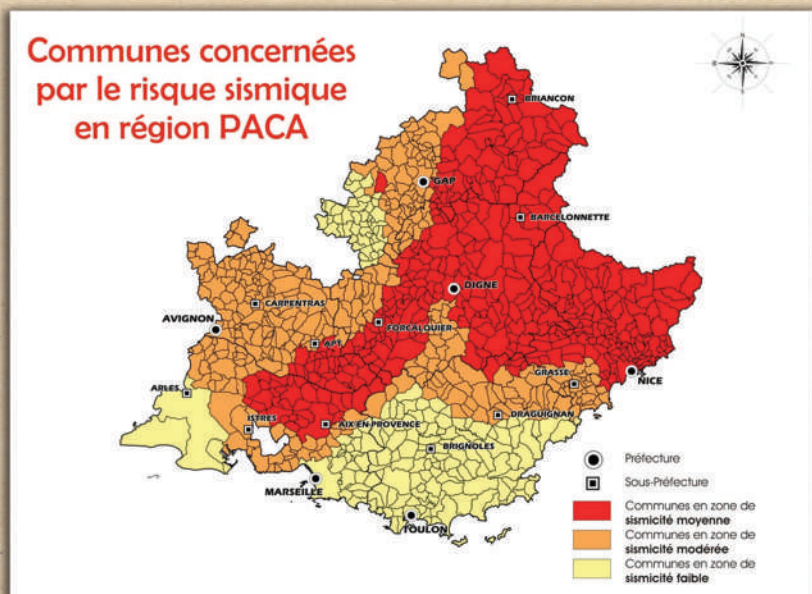


Aérez et désinfectez les pièces.

Le risque *SISMIQUE*

L'ensemble du territoire de la commune est classé en zone 1A, *correspondant à une sismicité très faible mais non négligeable*, par le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 relatif à la prévention du risque sismique.

La région PACA est la plus soumise au risque sismique de toute la France métropolitaine.



LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Abritez-vous loin des fenêtres.



Après la secousse, coupez les réseaux, ne fumez pas.



À l'extérieur, éloignez-vous des constructions, lignes électriques.

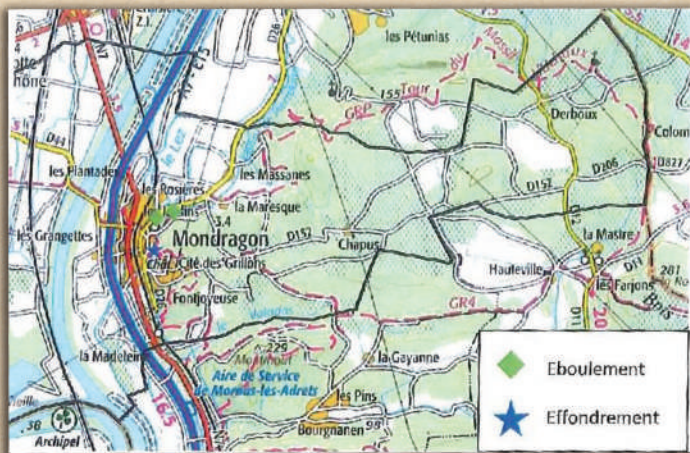


Dès que vous le pouvez, rejoignez un point de rassemblement.

**DANS TOUS LES CAS,
RESPECTEZ LES CONSIGNES
DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES
PAR LES AUTORITÉS.**

Le risque **MOUVEMENT DE TERRAIN**

Une zone, située à l'est du centre du village, est soumise à de potentiels mouvements de terrains de type éboulement.



LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Quittez rapidement les bâtiments.



Gagnez un point haut pour vous mettre hors de portée du danger.



Fuyez latéralement pour sortir le plus vite possible de l'axe de la coulée.

Le 17 juin 2003 un éboulement rocheux estimé à 1000 à 2000m³ s'est produit sur la falaise à l'entrée nord du village. Aucune victime n'a été à déplorer.



Éboulis obstruant la chaussée de la RD 26, le 17 juin 2003.

Le risque **TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES**

La commune de Mondragon est concernée par le transport de matières dangereuses par :

- Voie routière : Route Nationale 7, Autoroute A7, Chemin Départemental CD 26
- Voie ferroviaire
- Voie fluviale : Rhône
- Canalisations : Oxyduc Pierrelatte – L'Ardoise

Il s'agit principalement d'un flux de transit, toutefois la diversité des produits transportés et l'importance de ce trafic multiplie le risque dans les zones d'habitations traversées.



LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Confinez-vous

rapidement dans le bâtiment le plus proche.



Ne fumez pas. Évitez les gestes pouvant provoquer une flamme ou une étincelle.

Le risque **NUCLÉAIRE**

La commune est concernée par le risque nucléaire en raison de sa proximité avec les sites nucléaires de Marcoule et Tricastin.

La centrale de Marcoule est implantée sur la rive droite du Rhône à Bagnols-sur-Cèze dans le département du Gard qui jouxte le Vaucluse, elle est soumise à un Plan particulier d'Intervention (PPI) dont le périmètre d'alerte est un cercle de 10km de rayon englobant le sud de Mondragon.



Le site du Tricastin est composé du Centre Nucléaire de Production d'Électricité (CNPE) de l'EDF, qui comporte 4 réacteurs et d'installations dont la vocation est la partie amont du cycle du combustible nucléaire, c'est-à-dire l'enrichissement de l'uranium.

Le site est soumis à un Plan Particulier d'Intervention (PPI) qui inclut l'ensemble du territoire de la commune dans le périmètre de sécurité.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Écoutez la radio. Respectez les consignes des autorités.



Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations.



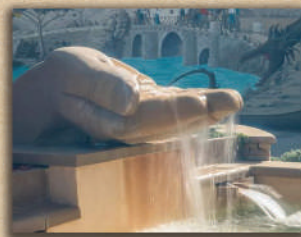
Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche



Vérifiez que vous disposez des comprimés d'iode (disponibles en pharmacie)



Les comprimés d'iode ne se prennent que sur ordre des autorités



Le risque *PANDÉMIE*



Nous pouvons le décomposer en 3 phases :

- La phase d'alerte
- La phase épidémique
- La phase post-épidémique

1- La phase d'alerte :

Elle consiste à mettre en place si les circonstances l'exigent, une cellule de veille composée à minima, du correspondant « épidémie /pandémie ». Les éléments techniques nécessaires à la communication de l'alerte seront transmis au Maire par les services de l'État.

Les missions communales : le Maire participe à l'alerte des populations et assure la coordination locale des opérations :

- Limitation des risques de contagion (protection individuelle, vaccination, masques...)
- Maintien des capacités de la commune à faire face aux besoins quotidiens de la population.
- Protection individuelle des acteurs communaux de la crise (masque FFP2 ou FFP1, vaccination).

Le Maire met en œuvre les missions essentielles indispensables dans le cadre du plan de continuité des activités.



Le risque **PANDÉMIE**

2- La phase épidémique :

Durant cette phase est déclenché Plan Communal de Sauvegarde.

Les missions communales :

- Maintien des activités et de la capacité desservies communales à faire face à la crise, protection des acteurs communaux.
- Maintien du lien social et sanitaire et organisation de la solidarité au niveau local (avec les professionnels de santé), évaluation des populations précarisées et renforcement des aides aux personnes dépendantes.
- Missions de police administrative, de mesures de restrictions d'activités professionnelles non essentielles et d'activités collectives dont la fermeture d'établissements d'enseignement et de formation et organisation de la gestion des déchets.
- Participation à l'organisation d'une éventuelle campagne de vaccination et/ou de distribution d'équipement (masques...) ou de produits pharmaceutiques.

3- La phase post-épidémique :

Cette phase se traduit par l'organisation par la commune d'un retour d'expérience, afin de vérifier l'efficacité du dispositif communal et d'y apporter, si nécessaire, des modifications.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Respectez les mesures d'hygiène recommandées (lavage régulier des mains, port du masque dans les lieux publics, distanciation physique etc.).



Évitez les contacts avec les personnes malades et/ou les animaux infectés. Si vous êtes/ou avez été en contact avec une personne malade, isolez-vous et faites vous tester.



Faites-vous vacciner contre le virus pandémique dès lors qu'une campagne de vaccination est spécifiquement organisée.



En cas de symptômes caractéristiques de la maladie, **appelez votre médecin traitant ou le 15.**

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

Les catastrophes naturelles recensées à Mondragon



- **Tempête**

Survenue entre le 6/11/1982 et le 10/11/1982

► Reconnue catastrophe naturelle depuis le 30/11/1982

- **Inondations et coulées de boue**

Survenues entre le 8/10/1993 et le 22/10/1993

► Reconnues catastrophe naturelle le 29/11/1993

- **Inondations et coulées de boue**

Survenues entre le 30/09/1993 et le 1/10/1993

► Reconnues catastrophe naturelle depuis le 11/10/1993

- **Inondations et coulées de boue**

Survenues entre le 6/01/1994 et le 12/01/1994

► Reconnues catastrophe naturelle depuis le 26/01/1994

- **Inondations et coulées de boue**

Survenues entre le 16/11/2002 et le 18/11/2002

► Reconnues catastrophe naturelle depuis le 17/01/2003

- **Inondations et coulées de boue**

Survenues entre le 01/12/2003 et le 04/12/2003

► Reconnues catastrophe naturelle depuis le 12/12/2003

- **Inondations et coulées de boue**

Survenues entre le 24/11/2002 et le 26/11/2002

► Reconnues catastrophe naturelle depuis le 17/01/2003

- **Inondations et coulées de boue**

Survenues entre le 04/11/2014 et le 05/11/2014

► Reconnues catastrophe naturelle depuis le 3/03/2015



- **Mouvements de terrain** différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols

Survenus entre le 1/01/2018 et le 31/03/2018

► Reconnus catastrophe naturelle depuis le 16/07/2019

- **Mouvements de terrain** différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols

Survenus entre le 1/07/2019 et le 30/09/2019

► Reconnus catastrophe naturelle depuis le 24/11/2020

NUMÉROS & LIENS UTILES

Pompiers : **18 ou 112**

Gendarmerie Nationale : **17**

Police Municipale : **04 90 40 99 80**

Mairie de Mondragon : **04 90 40 82 51**

Intercommunalité : **04 90 40 01 28**

Samu : **15**

SOS Médecin : **3624**

Pharmacie de Garde : **3237**

Centre antipoison : **04 91 75 25 25**

Sans abris : **115**

Mairie de Mondragon : **www.mondragon.fr**

Préfecture de Vaucluse : **www.vaucluse.gouv.fr**

Météo france : **www.meteofrance.com**

Vigicrues : **www.vigicrues.gouv.fr**

**Avant, pendant et après la crise,
restez toujours à l'écoute de la radio :**

Radio France Bleu Vaucluse : 100.4 FM

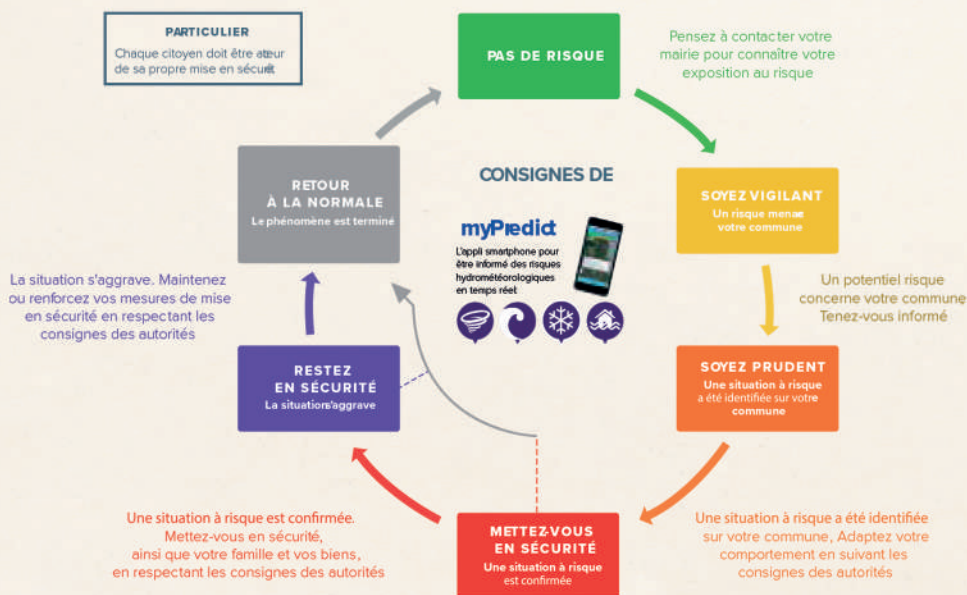
Radio France Bleu Gard Lozère : 103.5 FM

Radio France bleu Drôme Ardèche : 100.3 FM

Radio MTI : 95.7 FM



LES NIVEAUX DE SÉCURITÉ PREDICT



LES MOYENS D'ALERTE SUR MA COMMUNE

Pour diffuser une alerte à la population, la municipalité dispose des moyens suivants:



Appels téléphoniques



Porte à porte

J'AGIS POUR MA SÉCURITÉ

CONSTITUEZ VOTRE KIT DE SÉCURITÉ



Radio à piles



Bougies ou lampes de poche



Nourriture et eau potable



Médicaments



Vêtements

Document élaboré avec la collaboration de **predict** ©

Directeur de publication : Christian Peyron, Maire de Mondragon
Crédits photos : Shutterstock, Wikipredict, Mairie de Mondragon
Conception et Impression : C'F@cile Bollène 2021